



Tème Slalom des Cahottes

Le dimanche 26 juin 2016

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 28 février 2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : FRANKENNE Jennifer

REGLEMENT PARTICULIER

CLUB : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

N° D'ENTREPRISE : 0408.265.179

Adresse E-Mail de l'organisateur : jenniferfrankenne@hotmail.fr

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° LG416
Directeur de course adjoint	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° LG415
Directeur de sécurité	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° LG630
Directeur de sécurité adjoint	: ANTOINE Alain	Lic. ASAF N° LG572
Secrétaire du meeting	: PHILIPPENS Esméralda	Lic. ASAF N° LG569
Relations concurrents	: MALCHAIR Bryan	Lic. ASAF N° LG570

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : OLIJNYCK Georges	Lic. ASAF N° LG417
	Adjoint : SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° LG419
Commission Technique	Président de Collège : SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF N° LG409
	Adjoints : HENAUT Thierry	Lic. ASAF N° LG450
	Stagiaire : GRAEVEN Henry	Lic. ASAF N° LG453
	Secrétaire : PEREIRA Magali	Lic. ASAF N° LG457
Observateur ASAF	: SEVRIN Lambert	Lic ASAF N° LG419
Équipe médicale : CRS		
Ambulances : Paramedical Team		Nombre : 2

CHAPITRE 1^{er} - GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.
Dénomination : Slalom des Cahottes Date : 26 juin 2016
Fléché depuis : Sortie 4 Flémalle
- b) Slalom comptant pour les championnats : **Championnat Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Liège et CSAP Hainaut**
- c) Permanences avant (jusqu'au 25/06/2016 et après l'épreuve :
FRANKENNE Jennifer Rue de Liège, 137 - 4041 VOTTEM Tél : 0474/406818
FRANKENNE Jacques Rue sous les vignes, 20 - 4000 LIEGE Tél : 0484/151455
Pendant l'épreuve : Au chapiteau situe sur le parking d'Isopro, rue des Semailles n°3 à Flémalle Tél : 0484/151455
- d) Timing

8h30 : début des vérifications administratives
8h45 : début des vérifications techniques
9h00 : début de la reconnaissance pédestre
9h30 : fin des inscriptions
10h00 : fin des vérifications administratives
10h15 : fin des vérifications techniques
11h00 : fin de la reconnaissance pédestre
11h15 : affichage de la liste des voitures, pilotes et passagers qualifiés + BRIEFING
11h30 : PREMIER DEPART

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

Le pilote accueillant un passager devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint d'âge de 21 ans et, d'autre part, avoir été classé dans un championnat « pilote » antérieur.

La catégorie « Promo »

Cette catégorie est réservée aux pilotes de la Division 1 (classes 1 à 3) n'ayant jamais été classés dans un championnat (Slalom ou autre).

- b. **PASSAGERS ADMIS** : Etre en possession d'une licence « C » ou « 1J-C », au minimum.

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

- c. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.
d. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

a. La **demande d'engagement** dûment complétée devra parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le 23 juin 2016, soit par courrier chez FRANKENNE Jennifer Rue de Liège, 137 - 4041 VOTTEM soit par mail jenniferfrankenne@hotmail.fr. Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard, 3 jours avant l'épreuve, le droit d'engagement sera majoré de **10 €**. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de **250 €** sur rapport des Commissaires Sportifs.

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 9h30.

b. **Les frais d'inscription** s'élèvent à :

- **55 €**, si paiement sur le compte **BE34 0680 3551 8090** au nom EBV et avec la communication suivante : **SL Cahottes + NOM Prénom**
- **60 €**, si paiement le jour de l'épreuve
- **70€**, si inscription et paiement le jour de l'épreuve
- **50 €**, pour les promos

Attention numéros non compris (**3 €**).

c. L'engagement des **passagers** s'élève à **10 €** pour l'ensemble de la manifestation, quel que soit le nombre de manches effectuées et à bord de quelque voiture que ce soit.

Attention : Un même « passager » ne peut prendre place en voiture que deux fois par manche.

d. Le **paiement des droits d'engagement** s'effectuera sur le compte **BE34 0680 3551 8090** ou le jour de l'épreuve.

e. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

f. **Licences annuelles** : La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

Si demandeur de **45 ans ou plus** : **examen cardiologique** préalable requis.

g. **Licences Journalières** : Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) pour les passagers et les pilotes seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical).
Prix de la licence 1J-C = **15 €** - Prix de la licence 1J-B = **50 €** - Prix de la licence 1J-A4 = **70€**

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

a. Les vérifications administratives auront lieu de **8 h 30' à 10h00**, au chapiteau se situant sur le parking Isopro rue des Semailles, 3 à Flémalle

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents

b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 10h15.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : Rue des Semailles à Flémalle
- b. Longueur : 1300 mètres
- c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4
- d. Nombre de boucles par manche : 1
- e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 9h00 à 11h00

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage - Classements

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : Au chapiteau sur le parking Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle
- b. Les classements suivants seront établis :
 - Classement général (Divisions 1 2 3)**
 - Classement général (Division 4)**
 - Classements par classe (1 à 9)**
 - Classement catégorie 1 PROMO**
 - Classement inter écuries**
 - Classement « première dame »**

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9. - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 20 heures ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche *au chapiteau sur le parking Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle.*
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, aux trois premiers « Promo », à la première écurie et à la première dame.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 11/04/2016 par SCHULJENKO Nicole LG409 (CSAP Liège)

Règlement approuvé le 12/04/2016 par VANDERLIN Pierre BT113 (ASAF).

Club organisateur : Écurie Baudouin Visétoise

Épreuve : 7ème Slalom des Cahottes

Date : 26 juin 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 24 juin 2016 à

Jennifer FRANKENNE

Rue de Liège 137

4041 VOTTEM

@ : jenniferfrankenne@hotmail.fr

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

<u>Engagement reçu</u> le / /	<u>Paiement reçu</u> le / /	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
		CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM :

Prénom :

Homme/Femme

Si pseudonyme :

Né(e) le

Adresse (Rue et n°) :

Code postal :

Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM :

E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

Division 1	Promo classe 1 - 2 - 3			
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Access*

ECURIE :

*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé "):

'' '' '' '' ''

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES " VERIFICATIONS " ADEQUATE COMPLETEE (dans sa partie " identification ").

Slalom des Cahottes

26 juin 2016

N° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :	
...../ "" "	
Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
x	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur					
Appui-tête		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Casque		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u> <u>Nom/Cachet :</u> <u>Licence N° :</u> Vérifications administratives :			
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Sièges					
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

Epreuve : 7ème Slalom des Cahottes

Date : 26 juin 2016

Bulletin d'inscription " PASSAGER "

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____ Homme/Femme

Né(e) le

Adresse (rue et n°) :

Code postal :

Localité :

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

PASSAGER DE LA (DES) VOITURE(S) (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Manche	Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Numéro
1						
2						
3						
4						

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier 'A.S.A.F. et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'A.S.A. F

Je déclare sur **l'honneur**, par la présente renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires (ou détenteurs) des véhicules participants,
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'A.S.A.F. toute modification ou suspension de celui-ci ;
- c. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente lors de compétitions.
- d. que je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- e. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- f. que j'autorise l'ASAF à utiliser les informations contenues dans ce document, dans le cadre de la promotion des sports moteurs (en l'absence de choix, la réponse est considérée positive)

Oui / Non (Biffer la mention inutile)

g. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier de l'ASAF, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours après leur survenance. (Sont notamment considérés comme infirmité ou maladie grave : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

Fait à, le .../.../.....

Signatures précédées de la mention " lu et approuvé "